



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JUILLET 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	21
Pouvoirs	:	5
Absent excusé	:	1
Absents	:	6

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le neuf juillet deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs FROUSTEY, Daniel BIREMONT, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULODOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Nathalie MOMEN à Mme Anaïs FROUSTEY

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

M. Christian PIT à M. Claude LABORDE

M. Nicolas MATHIO à M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Pascale MOURIERE, Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

Mme Rose-Marie ABRAHAM

Délibération n° 2025.069.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025.



Délibération n° 2025.069.

Objet : ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025.

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres du Conseil Municipal de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 15 Juillet 2025

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

-ADOpte l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 15 Juillet 2025 dont le détail suit :

- 1.Modification du tableau des effectifs de la Commune - Création de 4 postes au 01.09.2025 suite à réorganisation des services
 - 2.Création de trois emplois temporaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le service périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026 (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)
 - 3.Création d'un Budget Annexe « Gestion de la forêt »
 - 4.École de musique de Morcenx-la-Nouvelle : participation communale aux frais de scolarité des élèves.
 - 5.Acquisition d'une partie de la propriété Puyou en bordure de la route de Garrosse.
 - 6.Motion pour un maintien transitoire des volumes d'autorisations de prélèvements dans la zone de répartition des eaux de l'Adour (ZRE)
- Questions diverses – Informations.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 15/07/2025

La Secrétaire de séance,
Rose-Marie ABRAHAM.

Le Maire,
Paul CARRERE.

